BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°002 : PORTANT ORGANISATION JUDICIAIRE AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député **Yiompouén Aimé SOME**, rapporteur.

Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi 23 avril de 10 heures 23 minutes à 11 heures 45 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant organisation judiciaire au Burkina Faso.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Yiompouén Aimé SOME comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le vendredi 29 mars et le mardi 1er avril 2025.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la CGSASH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des sceaux. Il était assisté de ses collaborateurs.

L'exposé des motifs, présenté par monsieur le Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification,

- procédure d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des sceaux, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont essentiellement porté sur :

- la pertinence du maintien du principe des audiences à juge unique qui pourrait entrainer de l'iniquité ;
- la disponibilité d'un plan de recrutement, de formation et surtout de spécialisation de magistrats ;
- la nécessité d'une gestion efficiente du personnel judiciaire notamment les magistrats qui sont régulièrement affectés dans les ministères et institutions alors que leur nombre est restreint ;
- le niveau de la mise en œuvre de la réforme tendant au recrutement de magistrats parmi les agents publics remplissant certaines conditions ;
- l'organisation concrète de l'assistance judiciaire mentionnée à l'article 8, alinéa 2 du présent projet de loi ;
- l'évaluation financière des différentes réformes contenues dans le présent projet de loi ;
- les mesures à prendre par le Gouvernement pour résoudre les difficultés de prise en charge des assesseurs et de leur indisponibilité ;

- la nécessité de disposer d'une loi de programmation judiciaire en vue d'améliorer l'accès à la justice ;
- les raisons du transfert de la compétence de délivrance du certificat d'individualité au TGI, jadis délivré par les tribunaux d'arrondissement et départementaux ;
- la fonctionnalité et l'accessibilité des vingt-sept (27) TGI existants au regard du contexte d'insécurité ;
- l'éventualité de créer une cour d'appel dans chaque région afin de rapprocher davantage la justice du justiciable ;
- le risque de l'augmentation de la corruption et de la détérioration de la confiance du justiciable en la justice liés à la possibilité de statuer à juge unique.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- d'améliorer l'accessibilité des justiciables à la justice par la réduction des coûts ;
- de rapprocher la justice du justiciable à travers la création d'autres tribunaux dans le ressort des tribunaux de grande instance existants ;
- d'accélérer le traitement des dossiers impliquant des mineurs en élargissant la compétence du juge des enfants ;
- de promouvoir les langues nationales dans le secteur de la justice.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour son adoption.

Toutefois, la Commission exhorte le Gouvernement à prendre les dispositions idoines afin que l'application de ce projet de loi réponde aux aspirations légitimes du peuple burkinabè à travers une justice accessible, crédible et performante pour tous.

Ouagadougou, le 23 avril 2025

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Yiompouén Aimé SOME

<u>Séance d'adoption du rapport</u> : 23/04/2025

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
3.	**KY Drissa**	**1er secrétaire**
4.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e secrétaire**
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
7.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
8.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KONE/KABORE Guiedou Aïda	Conseillère technique du PALT
2.	ZERBO Jean Gabriel	Membre du Bureau des experts
3.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
5.	KYERE /YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs
6.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire de direction
7.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison